



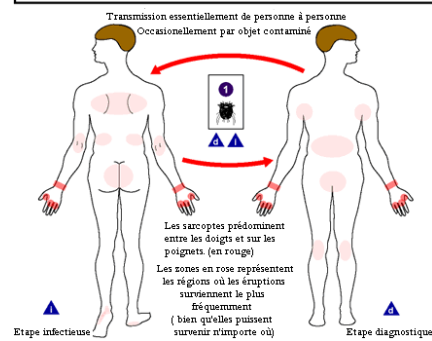
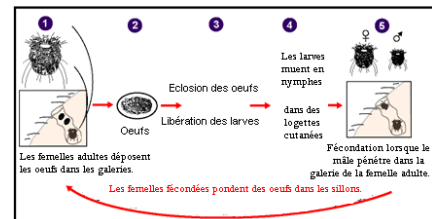
Exposition à la gale

Prévention contre les risques biologiques au travail

QU'EST-CE QUE LA GALE?

Comme policier ou pompier, vous pouvez être exposé à des personnes qui sont infestées par la gale. Lorsqu'une personne vous mentionne qu'elle a la gale, ne prenez pas ces informations à la légère et appliquez les mesures de prévention présentées.

La gale est une infestation de la peau causée par un parasite. La mite creuse un petit tunnel (sillon) dans la partie superficielle de la peau et y dépose ses œufs. Elle avance un peu chaque jour (0,5 à 5 mm par jour). Trois à cinq jours plus tard, les larves quittent les sillons, atteignent la surface de la peau, deviennent adultes et se reproduisent. Le parasite ne vole pas et ne saute pas.



Source :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Gale#/media/File:Scabies_LifeCycle\(French_version\).GIF](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gale#/media/File:Scabies_LifeCycle(French_version).GIF)

QUELS SONT LES SIGNES ET SYMPTÔMES DE LA GALE?

La gale se présente par :

- Des démangeaisons, surtout la nuit;
- Sur la peau, des lésions linéaires blanchâtres (sillons), de petits boutons rouges, des bulles (vésicules) et des lésions de grattage;
- Les lésions se retrouvent surtout entre les doigts, dans les plis des poignets, des coudes et des aisselles, au niveau des organes génitaux et des seins.



Stasique/Shutterstock.com

La gale est difficile à diagnostiquer; une consultation médicale est requise pour la différencier d'autres lésions de la peau et appliquer le bon traitement.



Exposition à la gale

Prévention contre les risques biologiques au travail

COMMENT SE TRANSMET LA GALE?

La personne infestée est contagieuse quelques jours après qu'elle-même ait été infestée, soit bien avant l'apparition des symptômes, qui surviennent entre 4 à 6 semaines après une première contamination possible.

L'infestation se transmet par des **contacts physiques directs répétés ou prolongés, peau à peau** (contacts d'environ 10 minutes par exemple d'un partage dans un même lit, contacts intimes avec la personne infestée).

Le contact avec des effets personnels ou une surface contaminée par le parasite (ex. : vêtements ou siège) est **beaucoup moins** à risque de transmission.

ATTENTION : Normalement, on ne retrouve que quelques mites sur la peau d'une personne infestée, d'où le besoin de contacts prolongés, peau à peau, pour transmettre l'infestation, **mais** certaines rares personnes infestées depuis longtemps peuvent avoir un nombre beaucoup très élevé de mites sur la peau. Le contact physique, nécessaire pour transmettre la gale, peut alors être beaucoup plus court (ex. : allant même jusqu'à une simple poignée de mains ou un simple contact physique avec la peau; le port de gants élimine une grande partie des risques).

COMMENT SE TRAITE LA GALE?

- Consulter un médecin pour obtenir un diagnostic et le traitement approprié.
- La personne infestée et tous les contacts significatifs (ex. : les membres de sa famille qui habitent sous le même toit) devraient être consultés et être traités, en même temps que la personne infestée, qu'ils aient des symptômes ou non.
- Un traitement sous forme de crème ou de lotion est habituellement utilisé, sous réserve des conseils médicaux.
- Appliquer le produit sur tout le corps (dont sous les ongles) en suivant le mode d'emploi sur l'emballage. Ne pas rincer les mains après l'application; il doit y avoir du produit sur les mains.
- Après 12 heures d'application, la personne infestée n'est plus considérée comme contagieuse.
- La personne infestée doit, par la suite, appliquer un second traitement sept jours après le premier. Ses contacts n'ont pas à appliquer ce second traitement.





Exposition à la gale

Prévention contre les risques biologiques au travail

COMMENT S'OCCUPER DE L'ENVIRONNEMENT?

La mite peut survivre de 48 à 72 heures à l'extérieur du corps humain.

La mite peuvent être tués en 10 minutes avec des températures de lavage de vêtements autour de 50° C ou 120° F.

Que faire avec les effets personnels de la personne infestée (vêtements, literie, serviettes, etc.)?

Les effets personnels qui ont été utilisés au cours des quatre jours précédant le traitement et durant les 12 heures du traitement :

- Laver dans une laveuse dont l'eau atteint au moins 50° C et sécher dans une sècheuse au cycle chaud pendant au moins 20 minutes; OU
- Utiliser le nettoyage à sec pour les vêtements qui ne peuvent être lavés; OU
- Entreposer les vêtements non lavables dans un sac de plastique hermétique, fermé, durant **quatre** jours.



kvsan/Shutterstock.com

Vérifier et appliquer les consignes de nettoyage recommandés par le fabricant pour le matériel spécialisé, par exemple, vêtement de lutte contre les incendies, gants de cuir, housse de veste pare-balles, etc.

Que faire avec les objets, meubles, surfaces de l'environnement de la personne infestée?

- Entreposer les articles non lavables dans un sac de plastique hermétiquement fermé, durant **quatre** jours.
- Aspirer ou nettoyer les objets ou surfaces (avec les produits de nettoyage habituels ou recommandés par le fabricant) qui ont été en contact direct avec la peau de la personne infestée (ex. : accoudoir de véhicule, siège de véhicule et de bureau, bureau de travail, menotte, arme, ordinateur, clavier) au cours des quatre jours précédant le traitement de la personne infestée.
- Tout objet ou surface non-utilisé 72 heures après contamination possible, ne nécessite aucune mesure particulière.
- N.B. : Il n'est pas nécessaire d'utiliser un produit acaricide sur les articles et les surfaces.



Picsfive/Shutterstock.com



Exposition à la gale

Prévention contre les risques biologiques au travail

QUE FAIRE LORSQU'UN INDIVIDU DIT AVOIR LA GALE?

- Éviter, si possible, un contact avec cette personne, de même qu'avec ses effets personnels.
- S'il y a une fouille à faire ou contact peau à peau à avoir : porter des gants jetables et se laver les mains après avoir enlevé les gants.
- S'il y a eu un contact peau à peau avec cette personne :
 - laver les parties du corps exposées à l'eau savonneuse
 - changer ou enlever les vêtements dès que possible (i.e. les vêtements qui ont été en contact avec la peau de la personne seulement);
 - laver à l'eau chaude (50° C), nettoyer à sec ces vêtements (ou suivre les recommandations du fabricant) ou les conserver dans un sac de plastique hermétiquement fermé durant 4 jours;
 - si le lavage est impossible, laisser les objets ou objets contaminés dans un sac de plastique fermé hermétiquement pendant au moins 4 jours;
 - Au besoin, laver le véhicule et les cellules avec les produits de nettoyage habituels.

NB. : Le risque de transmission à un travailleur dans le cadre de ses fonctions, lors d'une fouille ou d'un court contact, est très faible. Le port de gants de nitrile, à usage unique, élimine presque tout le risque.



Exposition à la gale

Prévention contre les risques biologiques au travail

RÉDACTION

Paul LeGuerrier, MD; Sarah-Émilie Racine-Hamel, médecin-résidente et Michèle Tremblay, MD, Prévention et contrôle des maladies infectieuses, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Direction régionale de santé publique

Amélie Trudel, conseillère en prévention, APSAM

Merci au Service de police de la Ville de Montréal et à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour leur collaboration et le partage des informations.

Décembre 2018

© Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales »

715, rue du Square-Victoria, bureau 710, Montréal (Québec) H2Y 2H7 www.apsam.com

Le générique masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Nota : Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel, les formateurs associés ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'exercent aucun contrôle sur votre utilisation des informations, conseils, directives, produits et/ou services qui y sont mentionnés et n'assument aucune responsabilité à l'égard de votre utilisation de ceux-ci. De plus, le contenu de cette publication pourrait avoir à être adapté dans la pratique, en tenant compte de certaines circonstances de lieu et de temps ainsi que du contexte général ou particulier dans lequel il est utilisé.

Toute reproduction de cette publication ou d'un extrait de celle-ci doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.



Exposition à la gale

Prévention contre les risques biologiques au travail

RÉFÉRENCES

Boivin, Sandra, CISSS Les Laurentides et al. (2017) [*Guide d'intervention pour la prévention et le contrôle de la gale en centre d'hébergement de soins de longue durée \(CHSLD\)*](#). MSSS.

Bouliane, Marie-Josée, CSSS Ste-Thérèse-de-Blainville. (2014). [*Guide de prévention des infections pour les résidences privées pour aînés*](#). MSSS.

Tremblay, Michèle, DSP Montréal; Bertrand, Chantal, DSP Montérégie. (2002). *Dangers et risques associés aux agents infectieux « La gale »*.

Pour obtenir plus d'informations sur la gale et sur la prévention des risques biologiques, consultez notre site web à la page suivante : <https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/animaux-insectes-et-parasites/gale>.